

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ilot Franquet- ZAC SUD ROISSY- Roissy en France

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS Franquet

Nom, prénom et qualité de la personne

M Dominique FRANQUET

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3	2	1	2	5	5	2	8	3	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société à actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39	<p>Réalisation d'une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m².</p> <p>Opération de construction qui s'inscrit dans une ZAC créée avant 2017, étant précisé que cette opération d'aménagement a fait l'objet d'une étude d'impact (rubrique 39) en 2016, actualisée en 2014 puis 2015 portant sur tout le projet, y compris le programme de construction présenté ici</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'ilot "Franquet " de la ZAC SUD de Roissy en France de 16 015 m² a pour projet d'être divisé en trois lots : Lot A", "Lot B" et "Lot C".

Lot A : Lot de 5 235 m² destiné à accueillir un hôtel et des commerces. Il est situé à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et de la nouvelle voie à créer. La hauteur des bâtiments sur ce lot est limitée à 19 mètres

Lot B : Lot de 5 610 m² destiné à accueillir une résidence de tourisme et un commerce. Ce lot est implanté sur l'avenue Charles de Gaulle et est relié à la nouvelle voie par une bande de terrain de 8 mètres entre le lot A et le lot C. La hauteur des bâtiments sur ce lot est limitée à 12 mètres. Ce lot comporte actuellement deux constructions dont une maison qui sera démolie et un bâtiment d'activité qui sera conservé.

Lot C : Lot de 5 170 m² destiné à accueillir un hôtel. Ce lot est implanté sur la future voie et est en limite de la bande de terrain desservant le lot B. La hauteur des bâtiments sur ce lot est limité à 23 mètres

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'augmenter et diversifier l'offre hôtelière compte-tenu de sa proximité avec l'aéroport de Roissy. Le projet vise également à développer l'activité tertiaire du secteur avec la création de commerces en pied d'immeuble.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux qui seront effectués sur ces 3 lots se feront en 3 tranches différentes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le lot A comportera un hotel de 244 chambres.

Le lot B sera une résidence de tourisme d'environ 20 appartements.

Le lot C sera un hôtel d'environ 250 chambres.

Chaque lot sera exploité séparé et géré par des investisseurs et/ou hôteliers différents

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une procédure de ZAC (dossier initial de création 2006 - modification en 2014) L'opération s'inscrivant dans le périmètre d'un monument historique classé, la SEMAVO (aménageur) a en plus pris le soin d'obtenir un permis d'aménager le 11/01/2019 et un permis d'aménager modificatif le 12/06/2019 (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (CAP) du 07/07/2016 et décret d'application du 29/03/2017).

Cessation d'activité ICPE pour l'activité agricole de la SCEA FRANQUET présente sur le site : récépissé de cessation délivré par la Préfecture le 03/06/2021 (donné en annexe 12).

Permis d'aménager à venir (dépôt envisagé décembre 2021 ou début 2022)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette :	16 015 m ²
Surface de plancher totale envisagée :	19 000 m ²
Surface approx dédiée aux hôtels (lot A et B) :	17 500 m ²
Surface approx dédiée à la résidence de tourisme	1500 m ²
Espaces paysagers	25 % de l'ensemble de l'ilot minimum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Voinie de paris Roissy en France
95700

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 30' 32" Lat. 48 ° 59' 45"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aéroport Charles de Gaulle se trouvant à proximité, le site est couvert par le plan de prévention du bruit de l'aéroport donné en annexe 7.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé à proximité de l'église Saint-Eloi, située au plus proche à 230 m du site, inscrite comme site remarquable au patrimoine (plan de localisation donné en annexe 13)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est référencé en partie comme une zone humide d'enveloppe d'alerte de classe 3 d'après la DRIEE. Un diagnostic de zone humide a été réalisé par l'entreprise ECOTHEME en novembre 2013, "définition et cartographie des zones humides préalable au projet sur la commune de Roissy-en-France projet de ZAC Sud Roissy". Le rapport, donné en annexe 8, conclut à l'absence de zone humide sur la Zac Sud Roissy.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un arrêté préfectoral "relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs" a été édité le 19/12/2013. Cet arrêté n°130294, donné en annexe 9, précise que la commune est exposée au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines. Toutefois, le périmètre de la ZAC n'est pas dans les zones identifiées (plan en annexe 9bis).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé dans les bases BASIAS, BASOL et SIS. Un premier diagnostic des sols et des eaux souterraines a été réalisé par la société IDDEA en 2016. Ce rapport est donné en annexe 10. D'autres investigations ont été menées en 2018/2019/2020 sur l'emprise de l'ICPE (rapport donné en annexe 11). Des polluants de type hydrocarbures et métaux sont détectés en très faible quantité. Ces concentrations ne remettent pas en cause le projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au droit de la zone 03001 qui concerne la masse de l'Albien. Cette masse d'eau couvre les deux tiers du bassin parisien et est profonde (entre 100 m et 1000 m). Le projet n'aura aucun impact sur celle-ci.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site NATURA 2000 est localisé à 3,3 km au sud du site (plan en annexe 6).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est dans le périmètre de 2 zones classées : - Les abords - Val d'Oise - 95 ; - Les monuments historiques (AC1) - Val d'Oise - 95. Le monument le plus proche correspond à l'église située au plus proche à 230 m du site (plan de localisation donné en annexe 13).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend la réalisation d'un niveau de sous-sol partiel. Les terres excavées seront évacuées du site et envoyées en installation de stockage et/ ou réemployées en projet routier.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet implique la disparition de quelques arbres le long de l'avenue de Gaulle, et d'environ 300 m ² de prairie. Ces espaces ont un faible intérêt, voire aucun, d'après l'étude d'impact menée à l'échelle de la ZAC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une grande partie de l'emprise accueille diverses activités actuellement (porcherie dont la production a été arrêtée en juin 2019, aire de stationnement, pavillon). Un terrain en friche (prairie enherbée) va disparaître en partie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les générations de trafic liées au projet ont été prises en compte dans la définition des voiries et ouvrages liés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet hôtelier n'est pas source de bruit en dehors des bruits liés à la circulation, et au fonctionnement des groupes froids et climatisation. L'aéroport Charles de Gaulle est localisé à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement de l'hôtel va engendrer des eaux usées et l'imperméabilisation des terrains va engendrer des eaux de ruissellement (eaux pluviales). Le projet a fait l'objet d'un arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau du 26/03/2015 (donné en annexe 16).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du niveau de sous-sol va engendrer l'évacuation de terres inertes et non dangereuses. Une fois le complexe hôtelier construit, le fonctionnement de l'hôtel va produire des déchets domestiques qui seront gérés par la ville. La collecte des déchets de l'hôtel se situera dans des locaux qui respecteront l'annexe sanitaire déchets du PLU.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans le périmètre de protection de l'église Saint-Eloi de Roissy-en-France. L'avis conforme de l'ABF est requis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site accueille divers usages (logistique, stockage, parking). Ces usages ne sont plus d'actualité dans le projet, seul un usage hôtelier est prévu avec des espaces de voirie, de parking et des espaces verts en pleine terre.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ZAC SUD ROISSY doit être aménagée pour implanter de nouvelles activités :

- Résidences hôtelières ;
- Commerces (restaurants, ...);
- Concessionnaires automobiles ;
- Parkings ;
- Création de nouvelles voiries.

Le projet s'inscrit dans la ZAC ROISSY SUD. Ses effets se cumulent, ou plus exactement, s'inscrivent dans ceux mesurés dans l'étude d'impact de la ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet va engendrer une imperméabilisation partielle du terrain (construction + voirie) sur une surface d'environ xxx m². Pour pallier à tout risque d'inondation en aval, il est prévu la création de bassins pour la collecte des eaux pluviales. Le tamponnement avec une surverse vers le réseau et le rejet au-delà d'une crue cinquantennale (conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral loi sur l'eau).

Les eaux de chaussée et de trottoir seront traitées par des deshuileurs avant rejet au réseau.

Les eaux usées seront prises en charge sur site par des réseaux privés puis seront déversées dans les réseaux publics de Roissy-en-France.

Des espaces de friche herbacée (environ 300 m²) vont disparaître. Leur disparition sera compensée par la création d'espaces verts intégrant des espèces autochtones. L'avifaune pourra y trouver lieu où nicher et nourriture.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction devrait, à notre sens, être dispensé d'étude d'impact car, si la création de la ZAC est antérieure à la définition actuelle du projet au sens de la directive européenne et des textes nationaux, l'étude d'impact réalisée pour la ZAC présentait bien un projet global incluant l'îlot et notre programme de construction (avis donné en annexe 14).

Nous disposons donc d'un diagnostic environnemental détaillé et d'une analyse des effets du projet sur l'environnement incluant le programme hôtelier et ses interactions avec les aménagements voisins. L'ensemble de la nouvelle ZAC a ainsi fait l'objet d'une évaluation environnementale pour laquelle le Préfet n'a pas relevé de point particulier.

Le volet spécifique et minoritaire de la cessation d'activité de l'ICPE est quant à lui appréhendé dans le plan de gestion. Il est à noter que le projet s'intègre dans un environnement comprenant déjà de nombreux hôtels.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue. L'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - plan de prévention du bruit environnant de l'aéroport Charles de Gaulle ; Annexe 8 - diagnostic de zone humide de novembre 2013 de la ZAC ; Annexe 9 - arrêté préfectoral relatif aux risques naturels, miniers et technologiques commune de Roissy-en-France ; Annexe 10 - diagnostic des milieux sols et eaux souterraines de septembre 2016 ; Annexe 11 - plan de gestion de l'ICPE (porcherie SCEA FRANQUET) ; Annexe 12 - récépissé de cessation d'activité délivré par la Préfecture ; Annexe 13 - plan de localisation des monuments historiques sur la commune de Roissy-en-France ; Annexe 14 - étude d'impact de la ZAC SUD ROISSY à Roissy-en-France (Val d'Oise - 95) ; Annexe 15 - avis de l'autorité environnementale sur le projet de la ZAC SUD ROISSY ; Annexe 16 - récépissé de dépôt de dossier loi sur l'eau et arrêté fixant les prescription générales des activités soumises à déclaration relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



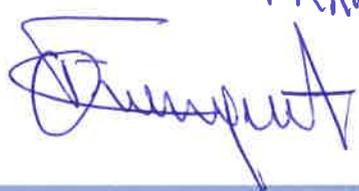
Fait à

ROISSY-en-FRANCE

le,

03/12/2021

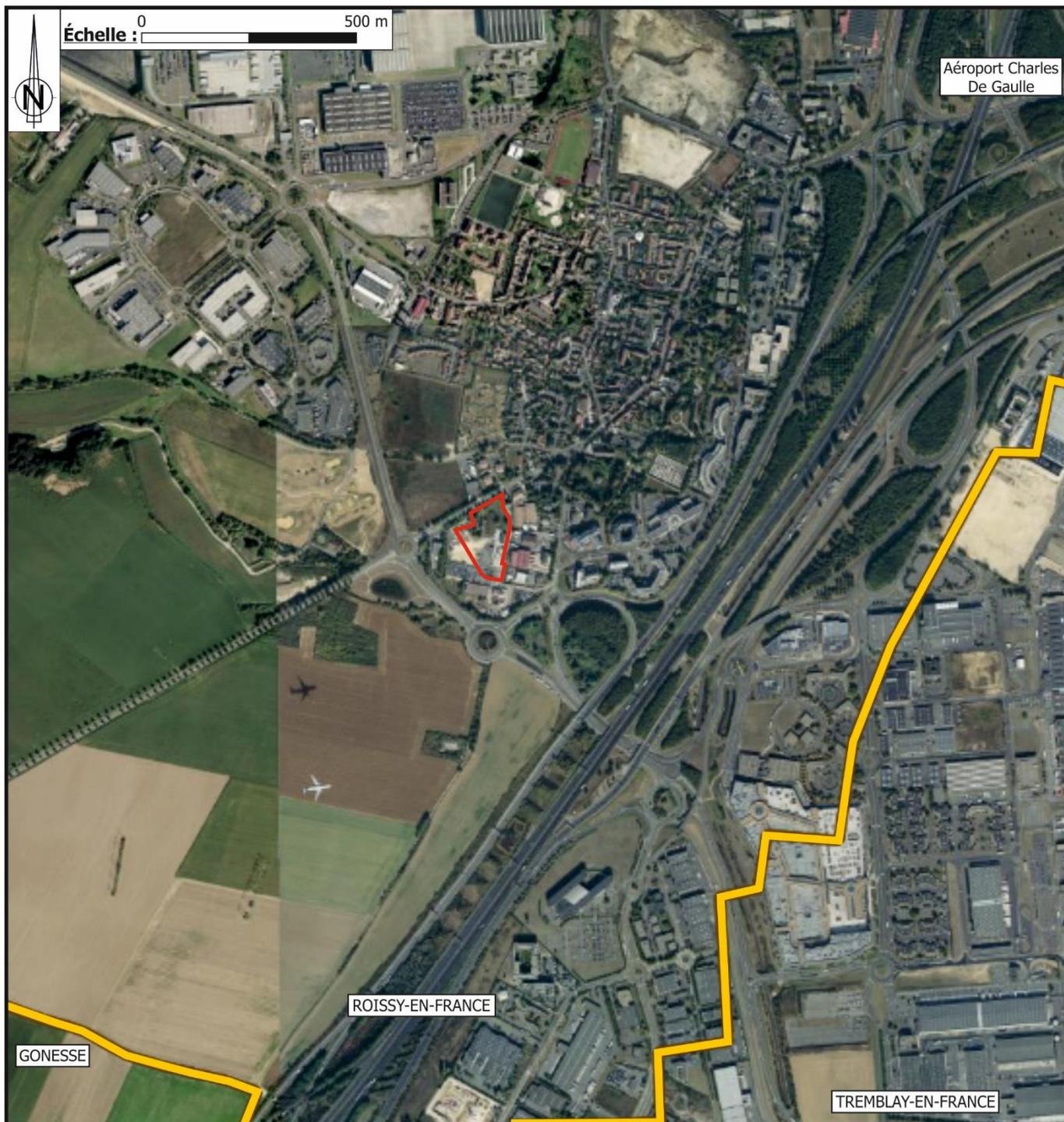
Signature

FRANQUET Dominique




ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION 1/25 000



Légende :  Emprise du site d'étude  Limites administratives communales



Auteur
LETOURNEUR CONSEIL
103 avenue Felix Faure 75015 PARIS
Tel : 01 78 16 45 10
www.letourneur-conseil.com

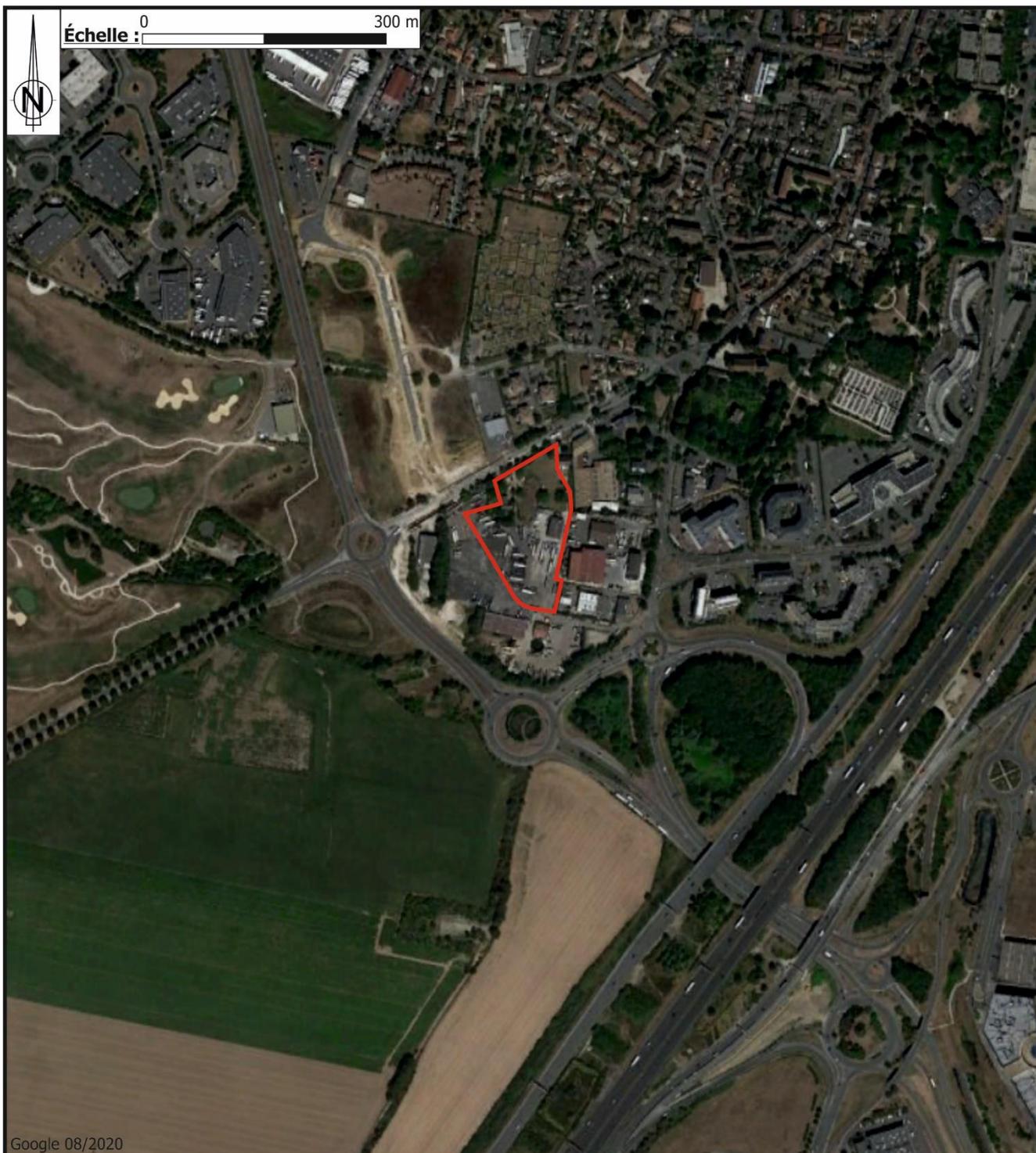
Projet
ROISSY ZAC SUD
Plan de situation 1 / 25 000

Maître d'ouvrage
SAS FRANQUET
4 avenue Charles de Gaulle
95700 ROISSY-EN-FRANCE



ANNEXE 3

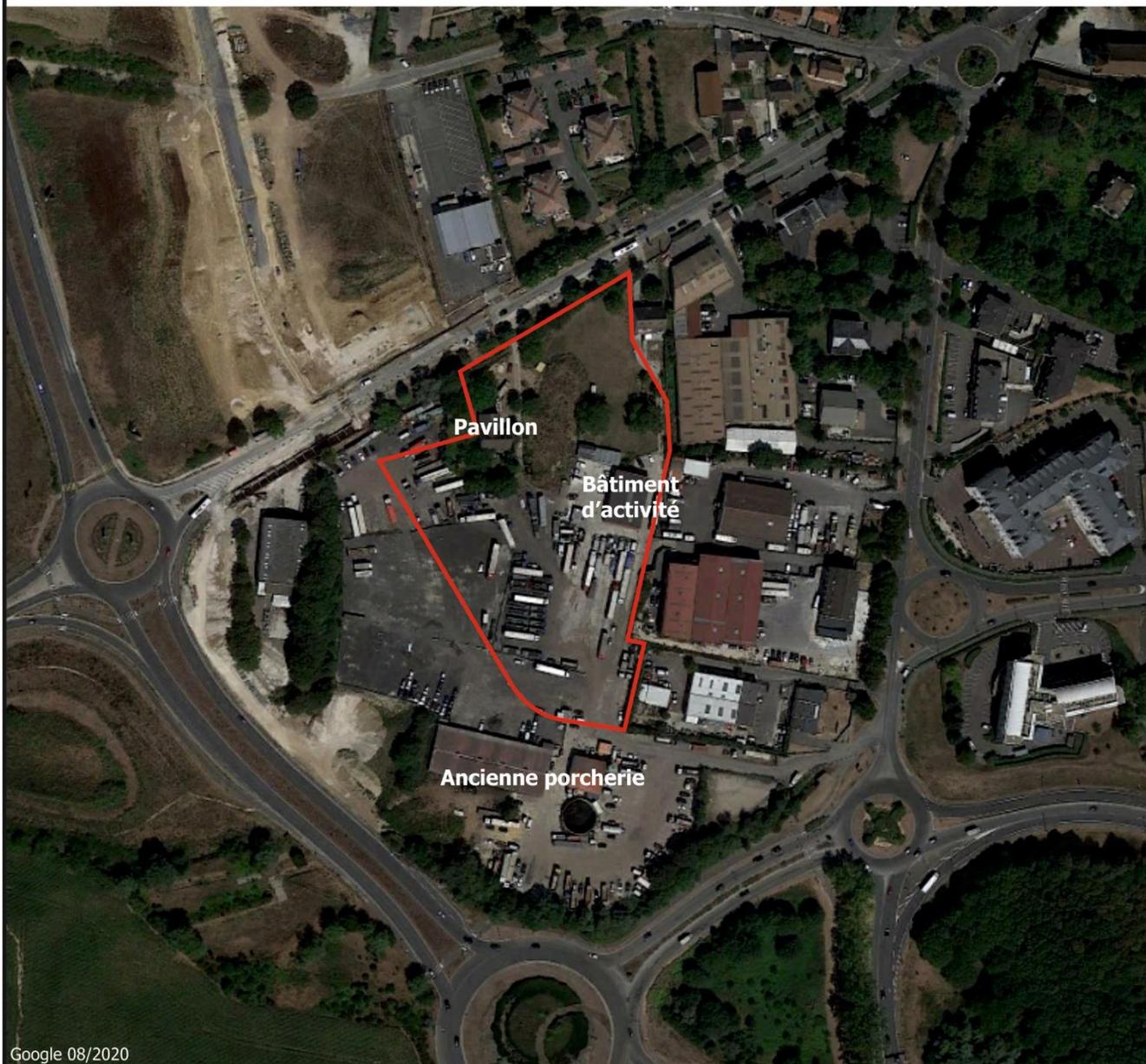
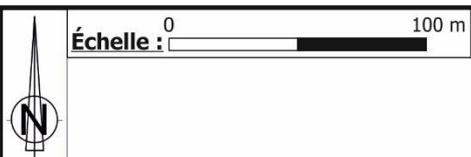
PHOTOGRAPHIES DE LOCALISATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION



Google 08/2020

Légende :  Emprise du site d'étude

Auteur	Projet	Maître d'ouvrage
 <p>LETOURNEUR CONSEIL 103 avenue Felix Faure 75015 PARIS Tel : 01 78 16 45 10 www.letourneur-conseil.com</p>	<p>ROISSY ZAC SUD Photographies de la zone d'implantation</p>	<p>SAS FRANQUET 4 avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE</p>



Google 08/2020

Légende :  Emprise du site d'étude

 <p>Auteur LETOURNEUR CONSEIL 103 avenue Felix Faure 75015 PARIS Tel : 01 78 16 45 10 www.letourneur-conseil.com</p>	<p>Projet ROISSY ZAC SUD Photographies de la zone d'implantation</p>	<p>Maître d'ouvrage SAS FRANQUET 4 avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p>Auteur  LETOURNEUR CONSEIL 103 avenue Felix Faure 75015 PARIS Tel : 01 78 16 45 10 www.letourneur-conseil.com</p>	<p>Projet ROISSY ZAC SUD Photographies de la zone d'implantation</p>	<p>Maître d'ouvrage SAS FRANQUET 4 avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE</p>	<p>Légende :  Emprise du site d'étude  Localisation de la photographie et direction de la prise de vue</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



ANNEXE 4

PLAN DU PROJET



Légende : Emprise du site d'étude

Auteur  LETOURNEUR CONSEIL 103 avenue Felix Faure 75015 PARIS Tel : 01 78 16 45 10 www.letourneur-conseil.com	Projet ROISSY ZAC SUD Plan masse du projet	Maître d'ouvrage SAS FRANQUET 4 avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------



ANNEXE 5

PLAN DES ABORDS



Échelle : 0 150 m



Légende :  Emprise du site d'étude



Auteur

LETOURNEUR CONSEIL
103 avenue Felix Faure 75015 PARIS
Tel : 01 78 16 45 10
www.letourneur-conseil.com

Projet

ROISSY ZAC SUD
Plan abords du projet

Maître d'ouvrage

SAS FRANQUET
4 avenue Charles de Gaulle
95700 ROISSY-EN-FRANCE



ANNEXE 6

LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 LE PLUS PROCHE



Légende :



Emprise du site d'étude



Site NATURA 2000 - directive oiseaux

 <p>Auteur LETOURNEUR CONSEIL 103 avenue Felix Faure 75015 PARIS Tel : 01 78 16 45 10 www.letourneur-conseil.com</p>	<p>Projet ROISSY ZAC SUD Plan de la zone NATURA 2000 la plus proche (3,3 km)</p>	<p>Maître d'ouvrage SAS FRANQUET 4 avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY-EN-FRANCE</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------